

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 932)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par
M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Petex, M. Ray, M. Cordier et M. Jeanbrun

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 porte sur le pilotage et la gouvernance des expérimentations locales, avec la mise en place d'un parlement alimentaire dans chaque territoire.

Le fait qu'un parlement alimentaire décide au niveau de chaque territoire du montant des cotisations ou des publics visés, risque de créer d'importantes situations d'injustice et de discriminations. Il convient donc de supprimer cet article.